

JEANNE JUGAN (1792-1879),
SA VIE. SON OEUVRE, SON MESSAGE

Père JACQUES ARRAGAIN, eudiste

Le 3 octobre 1982, à Saint-Pierre de Rome, le Pape Jean-Paul II a béatifié Jeanne Jugan. Elle est fille spirituelle de saint Jean Eudes, comme membre de la Société du Coeur Admirable de Marie (dit « Tiers-Ordre eudiste »). Elle est surtout la fondatrice de la glorieuse congrégation des Petites Soeurs des Pauvres, où elle est connue sous le nom de soeur Marie de la Croix. Nous voudrions présenter à nos lecteurs sa vie. son oeuvre et son message.

Vie de la bienheureuse

Cette vie peut se diviser en trois parties: 47 ans de préparation, 13 ans de vie active, 27 ans d'inaction, d'humiliations et d'oubli au noviciat de la maison mère.

47 ANS DE PRÉPARATION

Jeanne naquit le 25 octobre 1792, durant la période de la Révolution française appelée « la Terreur », à Cancale, port breton, proche du Mont Saint-Michel, d'où partaient les bateaux pour la pêche à la morue à Terre-Neuve. Du reste, le père de Jeanne était marin-pêcheur. Il périt en mer en 1795. La petite avait trois ans. Sa mère n'aura plus que son travail pour élever ses cinq enfants. L'aînée avait dix ans et la dernière n'était pas encore née. La misère était grande. Dès qu'elle s'éveilla au monde extérieur, Jeanne sut que sa mère vivait chaque jour dans l'attente toujours trompée du père disparu. Dès qu'elle en fut capable, elle garda les troupeaux, en récitant son chapelet dans les beaux paysages de Cancale.

Pendant ces années troublées, il n'y avait ni école, ni prêtres. Jeanne reçut en cachette son éducation dans la foi et une instruction rudimentaire, par les soins de sa mère et, sans doute, des pieuses filles du Tiers-Ordre eudiste qui remplaçaient les prêtres, tous dispersés ou guillotins par la Révolution. Après le Concordat (1801), ils revinrent; Jeanne fit sa première communion et reçut la confirmation. Toute jeune, elle fut placée comme domestique au château de la Mettrie-aux-Chouettes, près de Cancale. Elle y fut aide-cuisinière à quinze ans. En outre, elle fut chargée du soin des pauvres qui venaient nombreux demander l'aumône au château et de ceux qu'on devait visiter à domicile parce qu'impotents. Et cela fut décisif pour toute sa vie. Au contact de ces misères, un désir, une habitude et presque un besoin naquit et crût en elle: les secourir avec ses bras et avec son coeur.

La paix religieuse étant revenue, Jeanne fut une bonne paroissienne. C'était une gentille jeune fille cancalaise. Elle fut demandée en mariage à dix-huit ans. Elle réfléchit. Six ans plus tard, en 1816, elle ne laisse aucun espoir à son prétendant. Elle a choisi le

Seigneur comme époux: « Dieu, dit-elle, me veut pour lui ». L'année suivante, elle quitte Cancale pour Saint-Servan, où elle travaille à l'hôpital du Rosais, tenu par les Soeurs de la Sagesse de saint Grignon de Montfort puis chez Mademoiselle Lecoq, soeur d'un prêtre mort en déportation. Mais la démarche la plus importante qu'elle fait à cette époque, sans doute vers 1918, fut de s'inscrire au Tiers-Ordre eudiste, où, en conformité avec son choix de Dieu seul, elle fit le voeu de chasteté parfaite, vivant, grâce à son règlement, une vraie vie religieuse dans le monde. Cela était le cas surtout durant son séjour chez Mlle Lecoq, tertiaire comme elle: messe quotidienne, chemin de choix, prières et lectures en commun. Elle s'occupait des enfants de la première communion, spécialement pour les faire chanter. Mais surtout, la visite des pauvres et des malades tenait une grande place dans ses activités.

Après la mort de Mlle Decoq, en 1835, elle se plaça chez d'autres maîtres à Saint-Servan. Mais bientôt, elle s'entendit avec une ancienne servante plus âgée, Françoise Aubert. À elles deux, elles louèrent deux chambres, avec grenier au-dessus, d'une modeste maison proche de l'église. Françoise file et Jeanne fait des journées.

13 ANS DE VIE ACTIVE

Cette vie bien paisible va être bouleversée. Au début de l'hiver 1839, d'accord avec Françoise, Jeanne transporte chez elle une vieille aveugle infirme, Anne Chauvin, qui vient de perdre son unique secours, sa soeur. On ne peut pas laisser cette impotente toute seule. Elle lui donne son lit, et elle va coucher dans le grenier. Une autre vieille pauvre, Isabelle Coeuru, puis une jeune domestique mourante sont accueillies également. Celle-ci, Madeleine Bourges, va guérir et devenir une des premières collaboratrices de Jeanne, avec une jeune fille que son tuteur, conseiller municipal, a mise en pension chez la « bonne Jeanne », Virginie Trédaniel. Les anciennes arrivent sans cesse. Toutes se transfèrent dans un local plus misérable que le logis de Jeanne, mais plus vaste, « le grand-en-bas ». Nous sommes en 1841. Mais comment faire vivre tous ces miséreux? Jeanne, qui n'a que le maigre fruit de ses « journées », prend son légendaire panier et s'en va quêter. Elle dira plus tard: « Cela me coûtait, mais je le faisais pour le Bon Dieu et pour les pauvres vieillards ».

Et voici que Jeanne, qui vient de fonder une oeuvre hospitalière en faveur des pauvres vieillards, est aussi fondatrice d'une congrégation religieuse. Outre les deux jeunes personnes à demeure, une autre, Marie Jamet, amie de Virginie et un peu plus âgée qu'elle, vient souvent prêter son aide pour le soin des malades. Toutes deux font partie des « Enfants de Marie » de Saint-Servan et sont dirigées par le nouveau vicaire de Saint-Servan, l'abbé Le Pailleur, qui en 1842 est nommé, par son curé, chapelain de l'oeuvre paroissiale de Jeanne. Ces jeunes filles sont éprises de perfection. Elles veulent un règlement de vie. Jeanne leur donne le règlement du Tiers-Ordre eudiste qu'elle suit elle-même fidèlement. Bientôt le P. Massot, supérieur provincial des Frères de Saint-Jean de Dieu, résidant à Dinan, perfectionne ce règlement, y ajoute le voeu d'hospitalité, spécial à son Ordre. Le 29 août, il signe une union de prières perpétuelle de l'Ordre hospitalier tout entier avec la « Révérende Mère Jeanne Jugan supérieure » de la nouvelle communauté; car, le 15 août précédent (1842), toutes avaient fait le voeu de chasteté et d'obéissance entre les mains de Jeanne, qu'elles avaient élue comme leur supérieure.

Mais les pauvres ne cessent d'affluer. Jeanne achète le monastère désaffecté des Filles de la Croix, dont le prix, énorme pour leur pauvreté, sera vite soldé grâce aux quêtes que Jeanne entreprend dans toute la région. Le 15 octobre 1842, Marie Jamet obtient de sa mère la permission de s'agréger complètement à la communauté et d'y habiter. Immédiatement, elle est nommée assistante de Jeanne par l'abbé Le Pailleur. Le 8 décembre, les soeurs élisent une seconde fois Jeanne comme supérieure, à l'unanimité. Une année après, le 8 décembre 1843, nouvelle élection de Jeanne comme supérieure. Le nombre des indigents hébergés à l'asile de la Croix est de quarante. Or, le 23 décembre, l'abbé Le Pailleur, de sa seule autorité, casse l'élection de Jeanne et décide que la supérieure est sa dirigée, Marie Jamet. Immédiatement et sans un mot, Jeanne se soumet et, dès ce moment, elle n'aura plus la moindre autorité, dans la congrégation, ni dans l'oeuvre qu'elle a fondées. Elle a cinquante et un ans. Marie Tamet en a vingt-trois. Déjà, l'abbé Le Pailleur a son plan: le « fondateur », ce sera lui, et le « supérieur » aussi, par l'intermédiaire de sa dirigée.

Pourtant, pour l'instant, on a besoin d'argent. On a encore besoin de Jeanne, non pour être la mère, mais la nourrice de son oeuvre, comme la mère de Moïse (Ex 2, 8-10). L'abbé lui fera avoir le prix Montyon de l'Académie Française, en décembre 1845. C'est un témoignage irréfutable des origines de la « petite famille », cela fait connaître Jeanne à la France entière, mais, pour la quêteuse, « c'est 3.000 francs pour mes pauvres! » Une fortune! Et la voilà partie quêter dans la capitale de la Bretagne, Rennes. En quelques semaines, elle y fonde l'asile de Rennes, en février 1846. La même année, quêtant à Dinan, elle fonde aussi un asile dans cette ville: troisième fondation. À Tours, où Marie Jamet a essayé, elle aussi, de faire une fondation, la maison périclité. On fait venir Jeanne en hâte. Tout s'arrange comme par miracle, au printemps de 1849. L'année suivante, c'est Jeanne encore qui fonde la belle maison d'Angers. Toutes ces fondations, elle les fait en continuant son rôle de « chercheuse de pain », allant frapper à toutes les portes, défendant avec éloquence et partout la cause des pauvres vieillards.

27 ANS D'INACTION, D'HUMILIATION ET D'OUBLI

Voici que s'approche le temps de l'épreuve. Déjà, depuis 1845, Jeanne s'est bien rendu compte qu'on profite de ses services parce qu'on a besoin d'elle, mais qu'on veut l'évincer de toute responsabilité. Au chapitre général de Saint-Servan, en 1847, Jeanne n'est pas convoquée; à celui de Tours, en 1850, pas davantage. D'ailleurs, le mouvement des fondations s'accélère en 1851, 1852, mais sans Jeanne.

Le 29 mai 1852, l'abbé Le Pailleur, qui a réussi à se faire passer comme « fondateur et supérieur général des Petites Soeurs des Pauvres » auprès de son évêque de Rennes, donne l'ordre à la bienheureuse de se rendre à la maison mère. Jeanne pense qu'après un temps de repos elle pourra reprendre le chemin de la quête. Mais non. Pour elle, tout est fini. Bien qu'en pleine santé et pas encore âgée de soixante ans, elle est reléguée à l'infirmerie du noviciat dans une complète inaction. C'est l'ensevelissement. Il dure vingt-sept ans! S'y ajoutent des humiliations de toute sorte: l'accès de la communauté lui est interdit; elle n'est jamais fêtée; on cache son identité de fondatrice aux novices; on ne l'admet aux voeux perpétuels que deux ans après ses premières filles; les responsables la regardent comme une nullité absolue, un peu comme une innocente, comme une petite « bonne femme » à laquelle nul ne prend garde. Mais elle, elle reste calme et sereine, affable et souriante. Elle prie sans cesse. On la voit vivre, on

la rencontre aux exercices de communauté, en récréation, au travail. Elle donne de bons conseils, des encouragements, distribue des bonnes paroles qu'on écoute volontiers et qu'on retient; c'est le discret commentaire de son silencieux exemple, celui de la véritable petite soeur des pauvres, dont, providentiellement, elle offre le modèle à des générations de novices.

En 1879, elle meurt paisiblement. Son décès fut déclaré le 29 août, jour de son enterrement, qui fut très simple. Ignorée des hommes, elle a rejoint son Père du ciel qu'elle avait si grande envie de voir.

L'oeuvre de la bienheureuse

Comme nous l'avons vu, quatre ans suffirent à Jeanne pour créer son oeuvre hospitalière à Saint-Servan, lui assurer les ressources de la charité publique, grâce à la quête, grouper ses collaboratrices en une « petite famille », cellule primitive de la Congrégation des Petites Soeurs des Pauvres. Abusivement dépossédée de sa charge de supérieure, elle devint providentiellement libre pour l'étendre par les premières fondations, Rennes, Dinan, Tours et Angers. Comme pour la quête, elle fut l'initiatrice des fondations, elle en mit au point la méthode à suivre. Le mouvement prit de l'ampleur. Marie Jamet, et surtout sa soeur, Eulalie, formée par Jeanne à Rennes, durent faire face à une véritable explosion: trois nouvelles maisons en 1849; quatre en 1850; autant en 1851, dont celle de Londres; dix, dont une en Belgique, en 1852, l'année où l'abbé Le Pailleur fit approuver par l'évêque de Rennes les Constitutions de l'Institut, dont le noyau était le règlement de tertiaire de Jeanne; huit en 1854, vingt-six de 1855 à 1861; etc.

Dans toutes ces fondations, le rôle de l'abbé Le Pailleur fut assez effacé. Il eut la fortune d'être secondé par des prêtres remarquables. Citons entre autres, en 1850, et jusqu'à sa mort survenue en 1873, l'abbé Paul Gontard, avocat angevin, prêtre depuis 1848; en 1855, l'abbé Ernest Lelièvre (1826-1889), d'une grande famille lilloise; brillantes études de lettres et de droit, crise religieuse, conversion, vocation sacerdotale, études à l'Académie ecclésiastique de Rome; à peine ordonné, introduit auprès des Petites Soeurs par Louis Veuillot, il mit à leur service ses connaissances en droit et en théologie, ses innombrables relations dans le monde entier, sa grande fortune et son ministère. À eux deux, ils financèrent, en 1856, l'achat de l'immense propriété de la Tour Saint-Joseph, où se trouve encore la maison mère. Le P. Lelièvre régla la situation légale de la Congrégation en France, la situation canonique des maisons d'Angleterre, de celles d'Espagne. Il étendit l'Institut dans toute l'Europe et dans toutes les parties du monde. Enfin, il fit approuver les Constitutions des Petites Soeurs des Pauvres par le pape Léon XIII, le 1er mars 1879, après un an de démarches et de discussions auprès de la curie romaine. La famille hospitalière comptait une trentaine de maisons quand il s'y associa; elle en comptait deux cent soixante quand il mourut le 13 juillet 1889.

Ce prodigieux développement exigeait évidemment du personnel, des vocations. Elles abondaient. Voici quelques chiffres qui font rêver: vingt-quatre novices en 1856; vingt-neuf en 1858; ... en 1867, cent postulantes; cent cinquante en 1876; cent quatre-vingt-treize en 1879 etc. Pendant ce temps-là, Jeanne était « greffée à la croix

», comme elle disait, mais ses souffrances et humiliations, dont, bien sûr, elle ne laissait rien paraître, portaient leur fruit; elles étaient d'ailleurs tempérées par la grande joie de voir ces troupes de postulantes et de novices qui affluaient. Elle pouvait mourir contente. La Congrégation, le jour de sa mort, comptait 2.400 religieuses, 177 maisons, et, depuis cinq mois, le Saint-Siège avait approuvé définitivement l'institution qu'elle avait fondée quarante ans plus tôt.

La mort de la bienheureuse, qui passa presque inaperçue, ne ralentit pas le développement de son oeuvre. Ce fut dans la tranquillité pendant onze ans. Après, il y eut, au moins à la maison mère, quelques remous pendant une dizaine d'années. En 1890, en effet, l'abbé Le Pailleur reçut du Saint-Siège l'ordre de se rendre à Rome. Pourquoi? Mystère. Le secret du Saint-Office a été bien gardé. Quoi qu'il en soit, lui aussi fut assigné à résidence dans la ville éternelle où il mourut en décembre 1895. À la Tour Saint-Joseph, la supérieure générale (Marie Jamet) et l'assistante (Eulalie Jamet, sa soeur) moururent toutes deux en 1893.

Un visiteur apostolique, le P. Desurmont, rédemptoriste, fit disparaître, même des archives, les traces de l'abbé Le Pailleur. Il nomma une Vicairie générale, Mère Augustin de Saint-André, qui organisa les provinces, présenta à Léon XIII les Constitutions révisées, encouragea l'abbé A. Leroy à écrire son « Histoire des Petites Soeurs des Pauvres », parue en 1902, Oÿ pour la première fois Jeanne était présentée comme fondatrice, et non Le Pailleur; enfin, elle convoqua le chapitre général de 1899.

Mère Thérèse de la Conception Vian fut élue deuxième supérieure générale. Elle avait bien connu la bienheureuse, dont elle fit éditer une image avec une - courte notice sur sa vie et son oeuvre. Mère Marguerite de Saint-Augustin Gény lui succéda en 1912. Elle demanda aux soeurs de consigner leurs souvenirs sur Jeanne Jugan. Elle mourut en 1917. Durant cette trentaine d'années, les maisons se multiplient, on pénètre notamment en Chine, à Chang-Hai, où mourut en 1911, supérieure, la soeur aînée du Père Teilhard de Chardin, Françoise, petite soeur Marie Albéric du Sacré-Coeur, à peine âgée de trente-deux ans.

De 1919 à 1931, Mère Esther de Saint-Pacifique Marsy, supérieure générale, présida aux destinées de l'Institut, qui continua à se développer normalement; mais elle ne continua pas les recherches de témoignages sur Jeanne Jugan. Par contre, l'action des deux supérieures générales suivantes, dont le supérieurat dura moins longtemps: Mère Marguerite Marie Laure (1931-1936), et Mère André de Saint-Raphael (1937-1946), fut décisive pour la glorification de la fondatrice. Les anciennes qui l'avaient connue furent priées d'envoyer leurs souvenirs; l'archevêque de Rennes, Mgr Mignen, sollicité, ouvrit le procès diocésain, conduit par le chanoine Helleu. Tous les documents arrivèrent à Rome le 2 février 1940.

Mais ce fut seulement en 1960, SOUS le généralat de Mère Geneviève de Sainte Chantal de Cotton (1947-1964), que le Saint-Office donna le feu vert, non sans l'intervention de Jean XXIII. La cause put progresser, et les étapes définitives ont été franchies sous le généralat de la supérieure générale actuelle, Mère Marie Antoinette de la Trinité: la cause fut introduite à la Sacrée Congrégation pour les Causes des Saints en 1970; l'héroïcité des vertus fut proclamée en 1979, le miracle, reconnu le 11 mai 1982,

et la béatification eut lieu le 3 octobre de la même année.

À cette occasion l'oeuvre de la bienheureuse a été présentée à l'Église entière par l'homélie du Pape, lors de la messe, et le lendemain, à l'audience accordée aux pèlerins. Elle a fait l'objet de nombreux articles de revues et de journaux.

Il y a actuellement 4.400 soeurs dans 160 maisons de trente pays différents, qui donnent l'hospitalité à environ 32.000 anciens. Il est significatif de comparer les implantations de 1924 et celles de 1982. On en déduit que la Congrégation se porte surtout là où on a le plus besoin d'elle, n'hésitant pas à délaisser les pays où on peut se passer d'elle; exemple: la France a perdu quarante maisons, mais l'Afrique en a gagné deux, l'Amérique du Sud huit, l'Asie neuf, l'Océanie quatre, etc. Cette mobilité ne surprend pas, elle est facile quand on sait que chaque communauté de Petites Soeurs comprend rarement plus de deux soeurs de même nationalité. Partout où il y a l'Église universelle, elles sont chez elles.

Le message de la bienheureuse

Cet exposé serait incomplet s'il ne se faisait pas l'écho de l'appel de plus en plus actuel que Jeanne, non par ses paroles, mais par sa vie et par son oeuvre, adresse aux chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté. Voici donc quelques mots, en guise de conclusion, sur ce que Jean-Paul II nomme « le message spirituel » de la bienheureuse.

Ce message tient en deux points: humilité et amour bienfaisant des pauvres vieillards.

La « profession d'humilité » de saint Jean Eudes, que Jeanne, tertiaire, récitait tous les jours, lui avait appris que, d'elle-même, « elle n'était rien, ne pouvait rien, ne valait rien, n'avait rien », mais qu'elle devait « tout attendre du Bon Dieu ». Se considérant comme la « servante inutile », « la dernière de toutes », elle accepta en silence sa déposition de la charge de supérieure et sa mise à l'écart définitive. À ce sujet, le pape a rappelé lui-même le mot de saint Jean Eudes: « La vraie mesure de la sainteté c'est l'humilité ».

L'amour bienfaisant des pauvres vieillards, c'est le fruit du coeur de Jeanne, coeur miséricordieux comme celui de son Divin Époux, le Christ: être compatissant à cause de Dieu, porter dans son coeur les misères des malheureux et les secourir, tout de suite, avec ce qu'on a, comme on peut, sans revendication, ni contestation; mais, en y associant les autres, créer la contagion de la bienfaisance, avec le sourire et la confiance en Dieu.

Voilà le message de Jeanne Jugan. Qu'il soit actuel, c'est évident. Ces deux vertus sont fondamentales sur le plan personnel. Elles sont et restent les deux grands devoirs de tout chrétien. Marcher à la suite du Christ qui s'est humilié jusqu'à la mort de la croix; du Christ qui a dit: « Venez, les bénis de mon Père ... j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ... ». Ces deux vertus sont fondamentales aussi sur le plan de la justice sociale: l'emploi des moyens humbles, à la

mesure de chacun et sans attendre les interventions officielles, pour venir en aide aux malheureux, telles sont les recommandations des documents pontificaux les plus récents. Enfin, sur le plan de la vie et de l'apostolat caritatif des religieux et des religieuses, ce message est tout aussi important. Il suffit de voir comment les Petites Soeurs de Jeanne Jugan le mettent en oeuvre dans le monde entier: continuant à être « bien humbles, bien petites , à servir les pauvres qui continuent à trouver en elles ce que M. Dupont de Tours disait qu'ils avaient trouvé en Jeanne elle-même: « une mère, du pain, un grabat, des soins, des prières ». Même si, en certains pays, les pouvoirs publics prennent en main, aujourd'hui, les problèmes du 3ème âge, en d'autres--où précisément les Petites Soeurs essaient de se rendre--il n'en est rien. De toutes façons, leurs communautés (« ma maison ») aideront toujours « les anciens à faire de leur vieillesse un temps d'ascension morale et spirituelle, un accomplissement serein et merveilleux de leur existence » (Jean-Paul II). Car, là où est l'amour, là est Dieu.

* * *

Terminons en faisant nôtres les souhaits que le pape exprimait le 4 octobre dernier:

« J'encourage les quatre mille quatre cents Petites Soeurs d'aujourd'hui à vivre aussi humbles, aussi pauvres, aussi ferventes que leur bienheureuse Mère dans la pratique de leur quatrième voeu, celui d'hospitalité accordée aux personnes âgées et de condition modeste. Priez, sanctifiez-vous, chères Soeurs, pour une nouvelle et abondante floraison de vocations! »

« À tous aussi je veux dire ...: demeurez dans l'admiration et l'action de grâce, à cause de la bienheureuse Jeanne, à cause de sa vie si humble et si féconde, véritablement devenue un des nombreux signes de la présence de Dieu dans l'histoire, et, très précisément, de son action dans les âmes qui se livrent totalement à son emprise mystérieuse! »

Via dei Querceti, 15
00184 Rome-Italie